

Mobilisation du foncier pour une Île-de-France attractive, équilibrée et écologique.

Paris, le jeudi 25 mars 2021

Le Conseil d'Administration de l'EPF Île-de-France vient d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés un nouveau Programme Pluriannuel d'Intervention 2021-2025. Cette feuille de route stratégique a pour objectif de répondre aux besoins de logement des franciliens, contribuer au développement et à la relocalisation des entreprises et soutenir la transformation écologique de l'Île-de-France.

Après avoir atteint les objectifs de son plan d'intervention 2016-2020, l'EPF Île-de-France s'appuiera sur cinq nouveaux axes de développement :

- Produire jusqu'à 12 000 logements par an en 2025, soit une hausse de 30%,
- Contribuer à la relance économique et à la réindustrialisation,
- Être un levier de la transformation écologique de l'Île-de-France,
- Réduire les fractures sociales et territoriales,
- Accompagner les collectivités dans la définition de leurs stratégies foncières.

Valérie Péresse, Présidente de l'EPF Île-de-France : *« Lors du lancement de l'élaboration du nouveau Programme Pluriannuel d'Intervention en janvier 2020, j'avais demandé qu'il conjugue les recettes du succès des cinq dernières années d'activité avec de nouvelles mesures pour accompagner le tournant écologique que je porte pour le développement de l'Île-de-France. La crise sanitaire qui s'est abattue sur notre région comme sur le reste de la France et du monde nous conduit, au-delà de l'urgence, à devoir réinterroger nos façons de penser la ville à l'aune des enseignements de cette crise et de la généralisation du télétravail. Nous devons donc renouveler nos pratiques à l'heure où les Franciliens s'inquiètent légitimement des conséquences du développement urbain. Il nous faudra construire plus, dans une vraie logique de relance pour trouver de nouveaux débouchés économiques à nos entreprises. Il faudra également construire mieux en Île-de-France pour bâtir une région polycentrique, ZAN « zéro artificialisation nette », ZEN « zéro émission nette » et Zéro déchets. Le Plan Pluriannuel 2021-2025 inscrit résolument l'action de l'EPF Île-de-France dans cette perspective et lui donne les moyens de continuer à faciliter la réalisation de nombreux projets tout en portant des impulsions fortes pour faire évoluer la fabrication de la ville. ».*

Gilles Bouvelot, Directeur général : *« 32 000 logements diversifiés dont 42 % sociaux, et 1 million de m² d'activités dans une dynamique de croissance régulière entre 2016 et 2020. Nos objectifs ont été atteints et dépassés. Une croissance utile aux franciliens en ligne avec les orientations stratégiques de l'État et de la Région. Notre mobilisation foncière va fortement s'amplifier pour mieux accompagner la transformation urbaine de l'Île-de-France. Aux côtés de l'ensemble des acteurs de la ville, nos interventions vont se développer et se diversifier pour mieux anticiper les projets des collectivités franciliennes. Notre nouvelle feuille de route nous permettra de renforcer notre rôle d'acteur majeur des territoires, stratège, opérationnel et innovant au service du développement de l'offre de logements, de la relance économique et de la transition écologique. ».*

Modalités d'élaboration du PPI 2021-2025 :

Le plan pluriannuel d'interventions est la feuille de route stratégique des cinq prochaines années. Les missions prioritaires et les modalités d'intervention de l'EPF Île-de-France sont votées par le Conseil d'administration. Il est établi sur la base des orientations stratégiques de l'État et de la Région Île-de-France. Il fait l'objet de concertations avec l'ensemble des échelons territoriaux franciliens.

Poids démographique et économique de la région Île-de-France :

- 18 % de la population française,
- 22 % des emplois,
- 32 % du PIB.

Le solde naturel francilien est en hausse avec un excédent de près de 100 000 naissances sur les décès.

- Hausse de 30% de la production annuelle de logements 3
- Contribuer au développement et à la relocalisation des entreprises 4
- L'action foncière, un levier de la transformation
écologique de l'Île-de-France 5
- Accompagner tous les territoires franciliens et contribuer à structurer
l'Île-de-France de demain 6
- Réduire les fractures spatiales et sociales de l'Île-de-France 7
- Agir sur les marchés fonciers au service des territoires :
l'EPF Île-de-France, animateur de la question foncière 8
- PPI 2016-2020 : une mobilisation foncière offensive et efficiente 10

Hausse de 30 % de la production annuelle de logements

Objectif : 12 000 logements par an en 2025

Première mission de l'EPF Île-de-France, la production de logements doit à la fois répondre à des objectifs quantitatifs et qualitatifs de sorte de contribuer à une mixité sociale, fonctionnelle et générationnelle. Cette offre de logements sera diversifiée sur tous les segments de la demande :

- Le logement social (qui devrait représenter à nouveau 40 à 45% du total),
- Le logement intermédiaire appelé à se développer avec l'arrivée de nouveaux acteurs institutionnels (avec un objectif de 10 à 15 %),
- L'accession à la propriété, accession sociale et logement tous publics (notamment logements pour étudiants, en lien avec le CROUS, seniors, soignants et travailleurs-clé ...).

Les acquisitions de la période 2021-2025, qui représenteront un potentiel de 13 000 logements par an, seront transformables au terme de cette période quinquennale.

Soutenir le volontarisme urbain des communes

Pour favoriser une meilleure mixité sociale, l'EPF Île-de-France continuera d'inscrire son action dans le cadre de la loi SRU sans obligation supplémentaire. Il amplifiera son action sur les communes carencées en lien avec les services déconcentrés de l'État, en renforçant son accompagnement, pour « sortir » de la carence. Une stratégie de veille sur l'ensemble de leur zone urbaine sera systématiquement proposée afin de saisir des opportunités. La gestion du droit de préemption, continuera à être assurée dans le cadre de dispositifs tripartites (État-Collectivité-EPFIF) qui ont prouvé leur efficacité.

Dispositifs ciblés pour les travailleurs-clé

Des partenariats seront mis en place avec les promoteurs, pour développer une offre spécifique à destination des « travailleurs clés » (*key workers*), notamment les personnels de santé, dont l'importance pour la continuité de la vie de la nation a été encore davantage mise en exergue lors de la crise sanitaire. Chacune de ces opérations sera menée en accord avec les collectivités et une part significative des fonciers de l'Établissement y sera consacrée.

Dispositifs innovants pour le logement en zone « tendue »

Dans le cadre de la mobilisation foncière qu'il opère, l'Établissement s'engage à mettre en œuvre des dispositifs innovants, tels que :

- le bail réel solidaire avec les offices fonciers solidaires,
- les cessions en volumes (division de propriété),
- la transformation de bureaux en logements,
- la minoration foncière, au profit final des communes et des bailleurs sociaux, selon des règles et barèmes mis à jour annuellement par le Conseil d'Administration.

Contribuer au développement et à la relocalisation des entreprises

Reconversion des friches

L'EPF Île-de-France poursuivra son action de recyclage des friches en s'inscrivant dans le dispositif prévu par le Plan de Relance de l'État avec le fonds friches et dans l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région.

Créer de nouvelles implantations économiques

La constitution de réserves foncières pour permettre des implantations « clef en main » de grandes entreprises et des relocalisations d'entreprises, sera privilégiée pour développer l'emploi et l'activité, notamment dans le cadre du programme *Territoires d'Industrie*.

Dans ce cadre, le recensement de sites industriels ou logistiques seront mis en œuvre via les actions portées par Choose Paris Région, les collectivités locales en particulier les intercommunalités et les services de l'État.

L'intervention dans les ZAE vieillissantes ou les zones commerciales inadaptées sera développée pour faire muter ces zones en termes de qualité, de mixité d'usages et de développement durable, en lien avec les CCI.

La reprise de fonciers à des entreprises confrontées à des difficultés sera expérimentée («*lease back*»).

Développer de nouvelles coopérations

Pour accélérer l'évolution de l'offre, l'EPF Île-de-France va poursuivre son action de recyclage urbain pour limiter la consommation de nouveaux espaces et optimiser les espaces déjà urbanisés.

Son action s'articulera avec les nouveaux véhicules « investisseurs » de la sphère publique (échelon communal, intercommunal, régional), et les intervenants publics sur le champ de la logistique urbaine, pour anticiper l'évolution de leurs besoins.

Dans la zone dense, l'Établissement sera un partenaire des évolutions possibles en immobilier de bureaux, pour l'adapter aux transformations provoquées par la crise sanitaire et encourager la limitation des mouvements pendulaires.

L'action foncière, un levier de la transformation écologique de l'Île-de-France

L'EPF Île-de-France se donne quatre grands objectifs (« ABCD ») d'intervention et d'innovation:

Contribuer à l'objectif de zéro Artificialisation nette, à l'amélioration de la Biodiversité et au développement de la nature

Par son activité de recyclage urbain, l'EPF Île-de-France permet d'éviter et réduit l'artificialisation des sols. L'EPF Île-de-France accompagnera les collectivités à leur demande pour concevoir des projets sobres ou améliorer leur stratégie foncière sur le plan environnemental, en :

- Valorisant la nature en ville (*charge foncière verte* en cours de définition).
- Soutenant les actions de renaturation et en renforçant les actions conjointes avec la SAFER, l'Agence Régionale de la Biodiversité ou encore l'Agence des Espaces Vert de la Région Île-de-France.
- Jouant un rôle moteur dans la reconversion des friches en projets de logements ou dans la reconstitution des espaces agricoles, forestiers ou naturels.
- Développant des usages environnementaux et agricoles temporaires des biens dont il assure le portage, en lien avec les collectivités.

Pour les opérations d'aménagement, l'EPF Île-de-France continuera d'accompagner les démarches d'urbanisme durable (*label EcoQuartier, label Bâtiment Durable Francilien, label Quartiers Innovants et Écologiques de la Région Île-de-France, appel à manifestations d'intérêt, etc.*).

Inciter à des projets à faible impact Carbone et à forte qualité environnementale et d'usage

Pour contribuer à la lutte contre le changement climatique, l'EPF Île-de-France s'engagera à une diminution des émissions de gaz à effet de serre dans les opérations conduites sur des fonciers qu'il cèdera d'ici 2025, en réalisant un bilan carbone et en recherchant une réduction de l'empreinte carbone. A l'horizon 2025, dans les opérations cédées par l'EPF Île-de-France, 85% des surfaces de planchers des logements neufs atteindront l'équivalent du niveau carbone 2 du label E+C- et du niveau 3 du label biosourcé actuel. L'objectif étant de tendre vers une réduction de 30% des émissions de carbone des opérations et d'encourager le développement des filières des matériaux biosourcés en Île-de-France.

Diminuer la quantité de Déchets produits par le recyclage urbain en développant leur réemploi et leur revalorisation

Acteur majeur du recyclage urbain, l'EPF Île-de-France s'engagera dans des démarches innovantes pour valoriser plus de 75% des matériaux de déconstruction qu'il génère. Il s'engagera dans des processus innovants comme la valorisation des sols ou le recyclage des matières dangereuses, en établissant des conventions de recherche. Il partagera son expérience avec les autres acteurs et contribuera à la constitution de filières économiques pour le réemploi et le recyclage des matériaux en lien avec le CSTB.

Nouveau dispositif :

La « charge foncière verte » vise à accélérer la lutte contre le réchauffement climatique en donnant une valeur à la nature et au recyclage urbain incluant les espaces verts ou naturels plantés au sein des opérations ou dans un périmètre proche. C'est un dispositif incitatif à l'adresse des opérateurs, qui intègre la qualité de réduction de l'empreinte carbone du projet, que ce soit sur le plan des espaces de pleine terre plantés (ilots de fraîcheur, puits carbone), de l'utilisation de matériaux biosourcés, ou encore du respect de la biodiversité.

Accompagner tous les territoires franciliens et contribuer à structurer l'Île-de-France de demain

Intervenir dans les territoires à enjeux structurants

La mise en place progressive du Grand Paris Express entre 2025 et 2030 va accroître l'attractivité des territoires par des conditions de déplacements optimisées pour les habitants. Afin de préparer ces évolutions, l'EPF Île-de-France poursuivra l'action foncière volontariste menée avec les collectivités autour des futures gares. Sa filiale, la Foncière publique d'Île-de-France, sera également mobilisée pour constituer des réserves foncières et préparer, en lien étroit avec les collectivités, les grandes opérations d'aménagement de demain.

Encourager un polycentrisme régional et durable et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes

La définition des modèles de développement de territoires plus périurbains et ruraux de l'Île-de-France est un enjeu majeur des prochaines années. Elle s'inscrit dans la stratégie globale de « ménagement du territoire », pour un urbanisme de haute qualité urbaine, sobre en consommation d'espaces et économe en ressources. L'EPF Île-de-France accompagnera le développement des pôles de centralité, des petites villes, des bourgs et villages plus ruraux. Il apportera également son appui aux collectivités dans le cadre des programmes « *Action Coeur de Ville* » et « *Petites Villes de Demain* », ainsi qu'aux Opérations de Revitalisation des Territoires (ORT) et de la revitalisation des centres-bourgs des villes rurales portées par la Région. Par son expertise et la mobilisation des outils opérationnels adaptés, il contribuera à améliorer l'habitat des centres-villes et des bourgs par la production de logements, adaptés et bien insérés dans le tissu urbain, et à la redynamisation du commerce de proximité.

Nouer des partenariats sur-mesure avec les territoires grâce aux conventions stratégiques

L'Établissement renforcera son action d'accompagnement des EPT et des EPCI dans le cadre de conventions stratégiques qui permettront de définir des stratégies foncières adaptées aux spécificités de chaque territoire.

L'apport d'expertises au service des stratégies foncières des territoires est un axe de travail essentiel pour contribuer à un développement harmonieux du territoire régional et répondre à la montée en puissance des EPCI, auxquels sont transférées certaines compétences stratégiques en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'habitat et de développement économique. Des conventions-cadres, à caractère essentiellement stratégique, conclues avec les intercommunalités, Métropole du Grand Paris, EPT et EPCI, seront déployées sur l'ensemble de la région Île-de-France. Elles serviront à définir des stratégies foncières communes (par exemple, les zones d'activité économique dont l'évolution et le devenir deviennent un enjeu fort en Île-de-France). Elles seront précédées le cas échéant d'études foncières pré-opérationnelles sur les sites d'OAP (orientations d'aménagement et de programmation) pour identifier les enjeux et les axes des projets futurs, en vérifiant la faisabilité et en réduisant les risques pour l'Établissement.

Réduire les fractures spatiales et sociales de l'Île-de-France

Participer à la rénovation urbaine et mettre en œuvre les ORCOD-IN

Les trois premières opérations de requalification de copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN) pilotées par l'EPF Île-de-France, sont aussi les premières au niveau national et en phase de maturité opérationnelle. Chacune de ces opérations, dans le cadre de gouvernances partenariales ad hoc, associe étroitement l'État, la Région Île-de-France, les collectivités concernées (départements, communes et EPCI), l'ANRU et l'ANAH, l'ARS et les Tribunaux Judiciaires, ainsi que des aménageurs publics mobilisés selon les projets, tels que Grand Paris Aménagement et l'EPAMSA.

Depuis le démarrage des ORCOD-IN, l'EPF Île-de-France a acquis plus de 1 200 logements dans les copropriétés les plus dégradées d'Île-de-France, par négociation amiable, par voie de préemption et/ou d'expropriation. Il assure par ailleurs le pilotage d'une douzaine de Plans de Sauvegarde pour accompagner le redressement, la restructuration foncière et immobilière, et/ou la transformation de près de 10 000 logements en copropriétés. A l'échelle des 3 ORCOD-IN rentrées en phase opérationnelle, plus de 4 000 logements seront acquis progressivement. Ces logements seront soit cédés sur le marché une fois réhabilités, soit transformés en logements sociaux, soit démolis. Plus de 2 000 ménages, aujourd'hui occupants de ces immeubles dégradés, seront relogés, dans le but de développer des trajectoires résidentielles adaptées et positives.

Contribuer à la prévention et à la lutte contre l'habitat indigne

Fort de son expérience opérationnelle dans le traitement des copropriétés dégradées, dans le portage massif et le pilotage ensemblier de telles opérations complexes, l'EPF Île-de-France est aujourd'hui identifié comme un acteur de référence de la lutte contre l'habitat indigne et du traitement des copropriétés dégradées, aux côtés de l'ANAH, de l'ANRU et des collectivités en Île-de-France.

Création d'un centre de ressources

L'Établissement viendra en soutien aux acteurs de la lutte contre l'habitat indigne, en synergie avec l'action des services de la Région et de l'État, via la mise à disposition de son expertise opérationnelle au sein d'un « centre de ressources », pour accompagner les acteurs en charge de projets d'intervention en copropriétés dégradées.

Création de la SIFAE et de l'ACIF, filiales dédiées à la prévention

Pour démultiplier la force de ses interventions, l'EPF Île-de-France a créé des filiales dédiées à la prévention et à la lutte contre l'habitat indigne dans le tissu pavillonnaire (SIFAE, avec Action Logement) et au portage dans les copropriétés dégradées en redressement (ACIF - Action Copropriétés Île-de-France, avec CDC Habitat Social). Dans les deux cas, des synergies d'expertises et de compétences sont mobilisées pour expérimenter des modèles d'intervention innovants et apporter des réponses efficaces à la division pavillonnaire et au portage de lots de copropriétés dégradées pour leur redressement.

Agir sur les marchés fonciers au service des territoires : l'EPF-Île-de-France, animateur de la question foncière

Réguler

L'inflation récente des prix immobiliers et les phénomènes spéculatifs anticipés autour des futurs grands projets structurants, notamment celui du Grand Paris Express, milite pour contenir les prix, tant à l'achat qu'à la revente par l'EPF Île-de-France.

Les dispositions de régulation reconduites pour la période 2021-2025 sont les suivantes :

- Coût d'acquisition, soumis à l'avis de la *Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID, ex- France Domaine)*.
- Cessions aux opérateurs, réalisées au prix de revient (coût d'acquisition + frais de portage, déduction faite des recettes locatives, sans actualisation ni ré-imputation des frais de structure de l'EPFIF auxquels s'ajoutent les éventuels travaux de requalification et les études).
- Cession sans mise aux enchères sur le prix.
- Application, dans certains cas, de minoration (minoration SRU).
- Dissociation du foncier et du bâti, expérimentée avec les organismes de foncier solidaire,

Sur le long terme, l'action des différentes filiales (Foncière commune, Foncière d'Île de France, SIFAE et ACIF) participe aussi à la lutte contre la spéculation. L'EPFIF, directement ou à travers ses filiales, apportera ses conseils et son expertise aux collectivités dans ce domaine en proposant des veilles foncières et une surveillance rapprochée des marchés.

Anticiper

Dans un contexte constant de hausse des prix, l'action foncière à long terme (au-delà de 10 ans), est nécessaire pour mieux accompagner les mutations prévisibles des territoires. Les zones les plus sujettes aux spéculations foncières sont celles concernées par l'arrivée d'un nouveau moyen de transport pour lesquelles la réserve foncière doit intervenir rapidement après l'annonce des projets. Cette anticipation a vocation à réguler les prix. L'EPF Île-de-France dispose aujourd'hui de deux foncières de long terme : la Foncière Plaine Commune et la Foncière Publique d'Île de France dont le modèle économique repose sur le financement par emprunt et le rendement locatif pendant la durée du portage afin de répondre à ces enjeux sans obérer sa capacité de production à court et moyen terme.

Observer - Partager - Innover

Pour répondre aux besoins d'études des collectivités en raison de la complexité de mobilisation foncière, la politique partenariale institutionnelle de l'Établissement repose sur l'articulation avec les acteurs de l'aménagement du territoire : SAFER, Île- de-France Mobilités, Institut Paris Région, APUR, Agences de Développement, AEV, Port de Paris, ou encore l'État via la contractualisation PPA ou CPIER. La plupart de ces partenariats se construisent à travers des accords-cadres qui se déclinent annuellement par un programme de travail commun.

L'EPFIF est également membre des observatoires (ORF, ORIE) auxquels il contribue fortement. À travers certains de ses partenariats, l'EPFIF fait également évoluer ses pratiques à l'instar du partenariat avec le CSTB ou encore l'émergence de la filière du miscanthus, utilisée comme procédé de dépollution innovant le temps du portage.

Son lien avec le monde académique s'est également renforcé à l'occasion de la création de la Chaire Aménager le Grand Paris avec l'École d'Urbanisme de Paris, dont il est membre fondateur.

L'enjeu est également d'expérimenter et de diffuser des dispositifs innovants et de manière plus générale de porter les bonnes pratiques sur les questions foncières en s'appuyant sur un « écosystème » de partenaires aux compétences variées (association TIGA « construire au futur, habiter le futur », CAP DIGITAL, ORF).

Le LAB Foncier : créé en 2019, cet espace transversal et collaboratif interne à l'EPFIF est dédié à la recherche et au développement pour identifier des idées nouvelles, les expérimenter en vue de développer les activités foncières émergentes. La première session lancée en septembre 2019 a permis d'explorer de nouveaux sujets d'expérimentation.

Une politique RSE ambitieuse

Acteur du développement économique et du logement en Île-de-France, l'EPF Île-de-France porte une politique ambitieuse en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Le pilier environnemental est intrinsèquement lié au métier de transformateur de foncier et a toujours été intégré dans les interventions de l'Établissement, en se fixant des objectifs ambitieux, durables et innovants, encore renforcés dans ce nouveau PPI. Afin de mettre en œuvre et de porter cette stratégie, la mission développement durable est remplacée par une direction de la Transition écologique.

Sur le volet sociétal, les ambitions sont majoritairement orientées sur les achats responsables : en intégrant des clauses d'insertion sociales dans ses marchés pour contribuer à favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées et encourager ses partenaires économiques, clients et fournisseurs, à adopter également des démarches responsables.

Sur l'éthique des affaires et la protection des données personnelles, particulièrement sensible dans le domaine de l'immobilier, une charte de déontologie et les process de validation des acquisitions et des cessions, qui sont également mis en place dans les nouvelles filiales garantissent le respect de l'éthique et de l'intégrité. La formation de tous les collaborateurs au règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) sera achevée en 2021.

Sur le volet social, l'EPF Île-de-France poursuivra sa politique de :

- Renforcement des compétences par une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) adaptée et un budget formation soutenu, largement au-dessus des exigences légales,
- Respect en matière d'égalité professionnelle, en améliorant l'index de rémunération femme/homme déjà à 93/100 en 2020,
- Accueil de stagiaires et d'alternants,
- Développement du télétravail, déjà instauré en 2019, avant la crise sanitaire.

PPI 2016-2020 : Une mobilisation foncière offensive et efficiente

Le plan pluriannuel d'intervention de l'EPF Île-de-France, défini sous la présidence de Valérie Péresse consistait à construire, simplifier et libérer. Une nouvelle stratégie foncière très offensive fondée sur la volonté des Maires.

Investir 1,8 milliard d'euros pour renforcer la production de logements et l'attractivité économique.

Acquisitions 2016-2020 : 2,086 Md€

Les acquisitions de l'EPF Île-de-France se font sur la base des prix indiqués par la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID, ex- France Domaine)

Augmentation de 50% des ventes de terrains.

Cessions 2016-2020 : 32 383 logements, soit 6476 logements générés en moyenne par an, en progression de 48% par rapport à 2015 après déduction des minorations foncières.

Vendre les terrains acquis à prix coûtant, sans aucune marge ni actualisation.

Cession au prix de revient (prix d'achat majoré des frais associés) sans répercussion de l'évolution des prix au m² en Île-de-France et après déduction des recettes locatives pour faire baisser le prix du foncier.

Alléger les contraintes en simplifiant les normes pour être en conformité avec la loi SRU.

Application stricte des dispositions de la loi SRU sans obligations complémentaires. L'EPF Île-de-France a accompagné 41 communes carencées (sur 50) au titre de l'article 55 de la loi SRU en vue de les aider à répondre à leurs objectifs de construction de logements sociaux.

Développer les locations temporaires à hauteur de 100 M€ sur 5 ans.

Montant des recettes locatives entre 2016-2020 : 121 M€.

Accompagner dans la durée les grands projets d'aménagements franciliens, prioritairement autour des grands projets d'infrastructures, d'urbanisme ou de grands évènements (projet des Jeux Olympiques 2024).

Les engagements contractuels concernent 85 % des communes accueillant une gare du réseau du Grand Paris Express. L'EPF Île-de-France a assuré la mobilisation foncière dans les délais et les enveloppes prévues des JOP 2024.

Aux côtés de l'ensemble des acteurs économiques concernés, agir pour rééquilibrer les territoires et lutter contre l'habitat indigne, via des opérations de réhabilitation des copropriétés dégradées.

Pilotage de quatre opérations de requalifications de copropriétés dégradées d'intérêt national et création d'une filiale de lutte contre l'habitat indigne dans le pavillonnaire.

*L'EPF Île-de-France est un opérateur public foncier de l'État. Il mobilise le foncier pour développer l'offre de logements, soutenir le développement économique et lutter contre l'habitat indigne aux côtés des collectivités locales franciliennes. Contact EPF Île-de-France : 01.40.78.90.56 / Guillaume Idier : gidier@epfif.fr
<http://www.epfif.fr>*